

ACTIVITÉS EXTÉRIEURES

PARCS, PATINOIRES, LACS ET ESPACES VERTS

CONSIGNES GÉNÉRALES



ACCÈS AUX RÉSIDENTS
UNIQUEMENT



PAS DE
RASSEMBLEMENT



GÉREZ VOS DÉCHETS
ADÉQUATEMENT



RESPECTEZ EN TOUT TEMPS
LA DISTANCIATION
PHYSIQUE DE DEUX MÈTRES

PARCS

- APPORTEZ VOS EFFETS PERSONNELS
- NOMBRE DE PARTICIPANTS RÉDUITS

PATINOIRES

- SEULES LES ACTIVITÉS INDIVIDUELLES
OU EN DUO SONT PERMISES
- PAVILLON FERMÉ
- JOUTE AMICALE ORGANISÉE INTERDITE
- 25 PERSONNES MAXIMUM

LACS

- RESPECT DES RÈGLES DE LA
SÉCURITÉ ROUTIÈRE
- RESPECT DES RÈGLES EN LIEN
AVEC LES ACTIVITÉS PRATIQUÉES

ESPACES VERTS

PARC DE LA COULÉE

- MEMBRE UNIQUEMENT

SENTIERS DU HAUT-ST-GERMAIN

- MEMBRE UNIQUEMENT

PARC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

- ACHAT D'ACCÈS OU DE PASSES OBLIGATOIRE

P'TIT TRAIN DU NORD

- PAVILLON FERMÉ
- TOILETTES DISPONIBLES
- STATIONNEMENTS
 - MARCHÉ AUX PUCES : CHEMIN DU LAC-ÉCHO
 - P11 – CENTRE CULTUREL (794 RUE MAPLE)
 - P13 – MAISON D'ENTRAIDE (788 RUE SHAW)



Pour signaler une problématique :
310-4141



INSCRIPTION
AUX ALERTES CITOYENNES
avis.ville.prevest.qc.ca

SUIVEZ-NOUS :



VILLE DE
Prévost